



Séparation concubins avec bébé à l'étranger

Par **rasanjela**, le **17/07/2010** à **11:10**

Bonjour,

Je suis française, vivant en concubinage avec un français au Cameroun, nous avons un bébé de 10 mois reconnu par le père et portant son nom.

Je souhaite me séparer pour différentes raisons (violences physiques non prouvées, violences morales-preuves sur sms/email, tout simplement incompatibilité d'humeur...).

J'ai un emploi au Cameroun et compte donc prendre un appartement avec ma fille dans la même ville que le père. Je souhaiterais aussi qu'il la voit aussi régulièrement que possible.

Seulement l'annonce de la rupture a été très mal prise par lui et me menace de me la prendre et en avoir la garde exclusive.

Quels sont mes droits, les siens?

Merci pour votre réponse, étant à l'étranger et donc quelque peu isolée il m'est difficile d'avoir recours à une aide juridique, votre réponse étant donc très importante.